

Question orale de M. Cools : La forte réduction projetée de parkings chaussée d'Alseberg.

M. Cools estime que la rénovation de la chaussée d'Alseberg entre les secteurs du Globe et de l'Etoile-Coghen est une nécessité, non seulement parce que les rails de tram doivent être remplacés mais aussi parce que la qualité de l'espace public laisse à désirer.

Le 11 septembre dernier, le projet de réaménagement de la chaussée a été présenté lors d'une réunion d'information à la Maison communale. La prochaine ouverture d'une enquête publique sur la demande de permis d'urbanisme a été annoncée. Les dates de cette enquête sont-elles à présent connues ? Pourquoi une réunion semblable à celle du 11 septembre n'a pas été organisée avant le dépôt de la demande de permis d'urbanisme par la Région, ce qui aurait permis aux différents publics concernés d'influencer en amont la conception du projet ?

Le projet présenté prévoit la suppression de 125 places de parking sur les 320 places existantes, dans le tronçon de la chaussée concerné par les travaux. C'est une perte considérable. Certes, en raison de l'étroitesse des trottoirs à certains endroits, des suppressions d'emplacements sont inévitables. M. Cools estime qu'elles sont justifiées dans le tronçon entre le secteur du Globe et la rue Xavier De Bue, qui s'avère la zone la plus commerçante. Faut-il pour autant concevoir un aménagement semblable de la chaussée, avec les suppressions de parkings qui en découlent, dans le tronçon entre la rue Xavier De Bue et la rue Alphonse Asselberghs ? Certaines suppressions de places de stationnement ne pourraient-elles être évitées dans le tronçon situé entre la rue Alphonse Asselberghs et le secteur Etoile-Coghen ? L'étude de faisabilité d'un parking souterrain sur la place Vanderkindere ou à proximité de la place Emile Danco soulignait la saturation du parking dans le centre d'Uccle et à proximité de la zone Etoile-Coghen. La suppression prévue par la Région pour le réaménagement de la chaussée se limitait à 70 places de parking. Le projet actuel de réaménagement, élaboré grâce à une concertation entre la commune et la Région, prévoit la suppression de 125 places. Comment est-on passé de 70 à 125 suppressions de places de parking en voirie ?

Le Collège sera-t-il attentif aux inquiétudes des riverains face à cette forte réduction du nombre de places de stationnement ? A-t-il l'intention de proposer à la Région des alternatives pour la limiter ?

Lors de la réunion du 11 septembre dernier, M. l'Echevin des Travaux et de la Mobilité a indiqué que ce problème pourrait peut-être être résolu en mettant sous régime horodateur les 40 places de stationnement du niveau - 1 au parking Saint-Pierre, qui jusqu'à présent ont été occupées sur base de locations mensuelles. Cette option ne devrait-elle pas être explorée ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que le Collège a veillé à informer de manière précise toutes les parties intéressées.

Une première réunion a été organisée en décembre dernier afin de renseigner les commerçants sur certains éléments du chantier, notamment les interventions en matière d'égouttage. Une seconde réunion a eu lieu en avril. Quoique celle-ci fût principalement destinée aux riverains, des commerçants y ont aussi assisté. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur le chantier, et aussi d'échanger sur d'autres sujets, comme par exemple la ligne de bus 37.

Le 11 septembre dernier, il y a eu une troisième réunion d'information préalable à l'enquête publique, ce qui n'est guère fréquent. Cette opération de sensibilisation s'est avérée un succès puisqu'entre 100 et 150 personnes étaient présentes dans la salle.

En outre, un comité de pilotage a été mis en place il y a quelques mois. Ce comité réunit chaque mois toutes les forces vives de l'axe Alseberg : administration communale, Vivaqua, Bruxelles-Mobilité, comités de quartier, association des commerçants, groupement d'usagers de la STIB, Conseil consultatif des modes actifs... Toutes les parties impliquées ont donc été en mesure de se concerter avant le dépôt de la demande de permis.

L'enquête publique, dont toutes les personnes intéressées ont déjà été avisées par divers canaux avant même l'installation de panneaux dans les rues, se déploiera durant un mois, en l'occurrence du 1er au 30 octobre prochain.

La réunion de la commission de concertation est prévue pour le 13 novembre.

M. l'Echevin Wyngaard reconnaît que les emplacements voués à disparaître sont nombreux.

La proposition initiale en ce domaine a été formulée par la Région. La STIB et Bruxelles-Mobilité ont successivement joué le rôle moteur dans ce projet. Cela signifie qu'au départ l'accent était mis sur la nécessité de

remplacer les rails de tram vétustes et que par la suite, ce renouvellement de l'infrastructure vicinale a été perçu comme une opportunité pour améliorer la qualité générale de l'espace public sur la chaussée d'Alseberg.

Le Collège estime pour sa part que l'emploi de matériaux plus nobles, l'élargissement des trottoirs, la verdurisation de la voirie et l'établissement d'un accès de plain-pied à la partie commerçante seraient susceptibles de favoriser le déplacement des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite (PMR), des parents avec poussette, et donneraient plus de convivialité à ce tronçon de la chaussée d'Alseberg.

Mais quelle que soit la nature des initiatives prises en la matière, le contexte ne permet pas de répondre à toutes les attentes. La plantation d'arbres entraîne nécessairement une réduction du stationnement. La création d'oreilles de trottoirs aux carrefours aboutit au même résultat.

Cependant, la commune n'a jamais marqué son accord sur le nombre d'emplacements voués à disparaître. Il s'agit d'un point qui fera l'objet d'une négociation approfondie entre les instances communales et régionales. L'administration communale sera d'ailleurs amenée à donner son avis dans le cadre de l'enquête publique. M. l'Echevin Wyngaard estime qu'une certaine marge de manœuvre est possible à certains endroits, tout en reconnaissant que l'étroitesse de la voirie ne permet pas de répondre partout à toutes les attentes légitimes qui ont été exprimées. Mais vu que la pression sur le stationnement est très importante à Uccle-Centre, le Collège va inviter les services communaux à procéder à une étude détaillée afin de d'élaborer d'éventuelles contre-propositions en concertation avec les commerçants et les riverains.

La modification du statut du parking du Doyenné figure parmi les options envisageables. Il serait peut-être intéressant pour les occupants actuels, qui sont essentiellement des commerçants, de stationner leur véhicule plus en amont, de manière à libérer des places pour leur clientèle. La Région serait disposée à financer un dispositif de « télé-jalonnement » doté d'un repérage automatique des places disponibles. Ce procédé permettrait de proposer environ 80 places de parking.

Le Collège n'est pas hostile à la construction d'un parking souterrain. Toutefois, cette option semble peu probable dans le contexte actuel. En effet, le lancement d'une telle opération exige l'investissement d'un montant de plusieurs millions d'euros, qui requiert l'intervention du secteur privé, et il est peu vraisemblable qu'un partenaire privé soit prêt à se lancer dans une telle aventure quelques mois avant le déménagement des services communaux.

M. Cools remercie M. l'Echevin Wyngaard pour ses réponses. Il invite le Collège à étudier ce dossier avec beaucoup d'attention.

Il insiste sur le fait que le choix des lieux destinés à accueillir un arrêt de tram a un impact sur le stationnement.

M. l'Echevin Wyngaard précise que la STIB est plutôt favorable à l'aménagement de quais de tram après le carrefour car le surcroît de rapidité qui en résulte encourage le recours aux transports en commun. Mais les positions des différents acteurs intéressés sont très partagées, les uns reprochant l'absence de site propre pour le tram, les autres réclamant l'aménagement d'une piste cyclable, etc.

Le Collège va se livrer à un examen minutieux des différents plans proposés, de manière à défendre une position équilibrée.